



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_2025_258

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours en annulation de
l'amende de 300 € pour dépôts sauvages
en dehors du PAV sis rue du Pont Rompu

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-65 du 3 juin 2024,

Considérant que le 27 février 2025, Monsieur MACHADO Vincent a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de l'avis de sommes à payer émis le 29 janvier 2025 et relatif à l'amende administrative de 300 € infligée pour dépôts sauvages le 25 septembre 2025 en dehors du PAV sis rue du Pont Rompu à Tourcoing – instance 2502080.

Il convient de défendre à l'action intentée contre la Ville.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par Monsieur MACHADO Vincent contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille, sans ministère d'avocat.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **26 SEP. 2025**

Envoyée en Préfecture le 26/09/2025

Publiée sur le site internet de la Ville le

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint

